



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal
Du 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 12 septembre 2023
Présents : 16
Votants : 24

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Marie-Agnès DESCOUX, Ngoc Loi TRAN, Fanny BILLY, Adjoints
Sandrine MARTINS, Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Isabelle DUPRÉ, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER a donné pouvoir à Laurence AUDIBERT
Fabrice BUSSY a donné pouvoir à Sandrine MARTINS
Jean-Marc SIOZAC a donné pouvoir à Arnaud BRUNET
Christophe LASSERRE a donné pouvoir à Isabelle DUPRÉ
Jean BÉDU a donné pouvoir à Hervé GUISE
Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à Magali BOUARFE
Nathalie BEELS a donné pouvoir à Jean-Marc LONGEQUEUE
Dominique FRANÇOISE a donné pouvoir à Christophe PRUDHOMME

ETAIT ABSENT EXCUSÉ :

Patrick MICHEL, William NETO DE JESUS, Mapril BATISTA

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Laurence AUDIBERT a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2023-51 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L.2122-23,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU la délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2020, portant délégation au maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20230921-2023-51-DE
Date de télétransmission : 25/09/2023
Date de réception préfecture : 25/09/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire, soit :

31/07/2023	D2023-24	Accompagnement pour l'élaboration d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT) – Plan mercredi en articulant une ambition politique, la prise en compte des besoins et les ressources et contraintes de chacun en procédant à une analyse, un diagnostic prospectif et l'élaboration d'un PEDT – Plan mercredi ; avec LES FRANCAS de Seine-et-Marne pour 6 670,00€ HT (7 380,00€ TTC)	Direction générale
13/09/2023	D2023-25	Convention particulière de réservation de logements sociaux et de logements locatifs intermédiaires en contrepartie de la garantie à 100% sur l'emprunt consentie par la ville de Pomponne contracté par ANTIN Résidences, situé au 59 Rue de Provence 75439 PARIS Cedex 09, pour la réservation d'un contingent de 6 logements, correspondant à 20 % (minimum) du total des 31 logements sociaux et un contingent de 4 logements, correspondant à 20 % (minimum) du total des 20 logements locatifs intermédiaires de l'opération. La typologie et le nombre de logements réservés sont les suivants : - 1 T2 numéroté 114 en PLUS - 1 T4 numéroté 134 en PLUS - 1 T3 numéroté 119 en PLAI - 1 T1 numéroté 128 en PLAI - 1 T2 numéroté 121 en PLS - 1 T2 numéroté 132 en PLS - 1 T3 numéroté 205 en LLI - 1 T3 numéroté 215 en LLI - 1 T4 numéroté 211 en LLI - 1 T4 numéroté 221 en LLI La convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties et jusqu'à l'expiration complète de la période d'amortissement du ou des emprunts contractés avec la garantie de la ville de Pomponne	Direction générale

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 21 septembre 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le

Le Maire
A. BRUNET



Le Maire,

Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20230921-2023-51-DE
Date de télétransmission : 25/09/2023
Date de réception préfecture : 25/09/2023